



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 JUIN 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE PUBLIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
Mme Francine Boivin, citoyenne
Mme Janick Lefebvre, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité (arrivée : 8 h 59)
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et président du Comité

Mme Karine Bertrand, coordonnatrice – Développement (10 h 53 à 11 h 01)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (8 h 34 à 9 h 14)
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air (9 h 08 à 10 h 58)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (8 h 44 à 8 h 30; 9 h 44 à 10 h 03; retour : 10 h 05)
M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (9 h 15 à 11 h)
M. Patrice Gingras, directeur – Génie (10 h 06 à 10 h 48; retour : 11 h 02)
M. Steven Hill Paquin, coordonnateur – Participation publique (8 h 33 à 9 h 12)
M. Marc-André Hould, attaché politique
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire (arrivée : 10 h 25)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (départ : 10 h 48)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale (arrivée : 8 h 43)
Mme Annie Saulnier, coordonnatrice – Loisirs (9 h 42 à 10 h 11)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
Mme Pamela Soto, urbaniste (9 h 44 à 10 h 11)
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (arrivée : 11 h 06)
M. François Vaillancourt, directeur général

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par M. Luc Tremblay, président du Comité, à 8 h 31. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

M. Luc Tremblay demande aux membres du Comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2022

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 24 mai 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022 de la Table de travail sur le développement social

Le président s'informe auprès des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du Comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Présentation du cadre stratégique du parc Martin-Bergeron

Mme Annie Saulnier explique qu'un cadre stratégique permet de guider l'intervention de la Ville afin d'encadrer et de faciliter la planification des actions et des investissements dans un parc, dans ce cas-ci, le parc Martin-Bergeron. Ce cadre permettra de planifier les infrastructures et les équipements requis pour faire un pôle sportif d'envergure, planifier les aménagements nécessaires pour rendre le parc attrayant et assurer une cohérence avec les organismes sportifs du milieu. Mme Saulnier décrit ensuite la démarche de planification : caractérisation du parc, consultation, diagnostic, vision, orientation et objectifs et enfin, plan d'action.

Mme Pamela Soto fait un bref historique du parc, de 1928 à aujourd'hui, et explique comment s'insère le parc dans la Ville (population dans un rayon de 1 km), le quartier (transport collectif et actif, statistiques) et le parc lui-même (grands secteurs et vocation, stationnement et accès, interface avec le milieu, environnement, équipements et infrastructures). Mme Saulnier informe ensuite les membres du Comité qu'un mandat de consultation a été donné à la firme WSP afin de documenter les besoins actuels et futurs des organisations sportives, organisations qui ont répondu, dans le cadre d'entrevues Teams, à soixante-dix-sept questions. Un comité de planification composé de représentants de différentes directions a par la suite été créé afin de rédiger le cadre stratégique, d'établir les orientations et les objectifs et d'élaborer un plan d'action. L'équipe de projet a élaboré un énoncé de vision pour le parc Martin-Bergeron et posé un diagnostic de l'état actuel du parc en énumérant les points forts et les points faibles de chacun des éléments suivants : vocation et positionnement, signature et aménagement, accessibilité et intégration avec le milieu.

M. Philippe Champagne termine la présentation en énonçant les quatre orientations et les objectifs liés à chacune d'elle et en expliquant la démarche de réalisation du plan d'action, commencée, mais pas terminée, comprenant quarante-sept actions qui seront mises en place de 2023 à 2033.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption du cadre stratégique du parc Martin-Bergeron. Approuvé à l'unanimité.

7. Accès à l'eau

Mme Pascale Alberne-Lahaie souhaite que la rivière Saint-Maurice soit plus accessible aux citoyennes et citoyens de Trois-Rivières et susciter la réflexion sur le sujet. En effet, selon elle, l'accès à la rivière est limité en raison des berges escarpées, de la privatisation de certaines berges et de la présence de deux marinas privées. Elle a répertorié les endroits où la mise à l'eau est possible sur la rivière Saint-Maurice pour la navigation douce et affirme qu'à part le parc Vivian-Dober, endroit méconnu de la population, mais à fort potentiel, l'Île Saint-Quentin (accès payant) et la descente sous le pont Duplessis, il ne reste que le Maïkan et le boisé des Berges. Mme Alberne-Lahaie propose alors une autre option, une marina municipale. Elle lance aussi des idées afin de faire de Trois-Rivières une ville nature, par exemple en formant une équipe ville nature qui pourrait dresser un état de la situation des terrains de la Ville sur le bord de l'eau ainsi que des terrains privés à moyen et haut potentiel, définir une vision Ville de l'accès à l'eau, définir les caractéristiques et la vocation de chacun des sites et assumer une responsabilité à titre de propriétaire de conservation et d'éducation. Elle propose aussi la formation d'une équipe parapublique qui serait chargée de définir une vision d'accès nature pour tous, de développer une expertise et d'offrir des activités à coût nul.

Mme Alberne-Lahaie discute ensuite avec les membres du Comité et les personnes invitées au sujet du parc Vivian-Dober, de différents sites de mise à l'eau (par exemple, la plage aux chiens, la rue de la Traverse, le boulevard des Estacades), du Yacht Club, de l'accès près des stations de pompage (par exemple, près du Ki-8-Eb) et des endroits de mise à l'eau existants et non publicisés (pour conserver la quiétude des résidentes et résidents des alentours).

8. Tarifification du hockey libre

Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme être fréquemment interpellée par un citoyen membre d'une ligue de hockey récréative qui demande que les gardiens de but ne paient pas leur droit d'entrée de hockey libre afin de pallier le manque de gardiens de but et de tenir compte du fait que le coût de l'équipement d'un gardien de but est beaucoup plus élevé que celui des autres joueurs. Elle souhaite que le Conseil prenne acte de cette demande et qu'il prenne position dans le dossier.

Mme Sophie Desfossés explique que lorsqu'une « ligue de garage » prend le risque de louer des heures de glace, elle peut s'assurer les services d'un gardien de but en lui offrant la gratuité en divisant le coût entre les autres joueurs. La Ville a décidé d'organiser une structure de hockey libre pour toute la population trifluvienne et, pour être équitable, chaque joueur doit payer son droit

d'entrée, peu importe son rôle. Un autre problème rencontré dans ce type d'activité libre est le fait que le groupe d'utilisateurs n'est pas toujours prêt à accueillir de nouveaux joueurs, ce qui fait que le hockey libre devient du hockey organisé. M. Philippe Champagne ajoute qu'il ne faut pas ouvrir une brèche pour les autres sports et qu'il faut appliquer le règlement de tarification de façon uniforme pour tous. Après une courte discussion, les membres du Comité décident de ne pas accorder de gratuité aux gardiens de but pour la pratique libre du hockey.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas accorder la gratuité aux gardiens de but durant les plages horaires de hockey libre. Approuvé à l'unanimité.

9. Demandes d'admissibilité

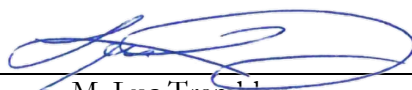
Mme Karine Bertrand informe les membres du Comité que l'Opéra de Trois-Rivières a présenté une demande de reconnaissance. La demande a été analysée et répond à l'ensemble des critères de la politique d'admissibilité. Cependant, puisqu'il s'agit d'un organisme fondé en janvier 2021, il devra fournir sa preuve d'assurance responsabilité civile ainsi que ses états financiers 2021 à la fin juillet 2022. L'organisme aura aussi une année pour remettre sa politique de vérification des antécédents judiciaires ainsi que sa politique de saine gestion financière.

Mme Bertrand présente ensuite la demande de l'organisme Narcotiques anonymes (chapitre provincial). L'organisme ne répond pas aux critères d'admissibilité puisque ses activités ne se tiennent pas à 75 % à Trois-Rivières. La Ville reconnaît le chapitre local de l'organisme depuis plus de dix ans. Elle propose de refuser l'admissibilité de l'organisme national. Mme Sophie Desfossés indique que cette demande est la première d'une série de demandes pour des organismes qui utilisent le même numéro d'entreprise du Québec pour le chapitre national et les chapitres locaux.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 12 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Luc Tremblay
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités